



# Le Groslaysien

Trimestriel n°72 - Janvier/Février 2021



## BELLE & HEUREUSE ANNÉE 2021



### > Le fil de l'Actu :

- La Jeunesse en Action !
- Une Zone Orange par quartiers
- Une Police Municipale de nuit
- Le marché en bonne marche



L'ÉQUIPE !

**ALEXANDRE QUÉRÉ** ☎ 06 01 15 33 37  
**ÉMILIE MELOT** ☎ 06 70 81 02 44  
**ÉMILIE LOPEZ** ☎ 06 70 79 46 23  
**THOMAS CASTRO** ☎ 06 40 97 55 21

DE NOUVEAUX PROJETS ?

Vous recherchez un bien immobilier, vous souhaitez vendre votre bien ?  
**N'HÉSITÉS PLUS, CONTACTEZ-NOUS !**

contacter  
L'AGENCE

www.access-immo95.fr

01 39 83 30 30

contact@access-immo95.fr

1 bis, rue Anatole France - Groslay

1 bis, boulevard Cotte - Enghien-les-Bains

REFORME 100% SANTÉ

0€

Votre appareillage auditif à 0€

CENT POUR SON

NOUVEAU

Un spécialiste de l'audition tout près de chez vous à Deuil-la-Barre

Jérémie Berguig Audioprothésiste DE

Rendez-vous au 01 71 68 48 26

3 bis, rue Charles de Gaulle 01 71 68 48 26

Dr. DUBOIS

**ACS**  
AUTO CONTRÔLE SÉCURITÉ MONTMAGNY

**CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE**  
Avec ou sans rendez-vous  
Tél. : 01 34 17 91 11

**-15% sur présentation du bulletin**

Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00  
Samedi de 7h30 à 18h30

Équipé 4x4 Agréé

**GPL**

201, rue Jules Ferry  
95360 MONTMAGNY

**BELLE ALLIANCE** Établissement public médico-social pour travailleurs handicapés

ESRP - SAMSAM

ESRP - Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle

Formations et dispositifs :

- Dispositif d'Éducation Professionnelle (pour jeunes 16/25 ans)
- Préorientation (Préo)
- Apprentissage du Français Langue Étrangère (FLE)
- Remise à niveau (RAN/MDPP)
- Équipe pluridisciplinaire
- Service Médico-Psycho-Social
- Employé Administratif et d'Accueil (EAA)
- Secrétaire Assistante (SA)
- Technicien d'Assistance en Informatique (TAI)
- Conducteur de Transport en Commun sur Route (CTCR)
- Unité de Soutien et d'Insertion

SAMSAM Horizon 95 : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés en situation de handicap psychique

4 et 8, rue Albert Molinier - BP 52 - 95410 GROSLAY - Tél. : 01 39 34 30 00  
 Fax : 01 39 84 23 73 - E-mail : accueilcba@bellealliance.fr / Site : www.bellealliance.fr

EDITO

Chères Groslaysiennes,  
Chers Groslaysiens,

Le rideau est enfin tombé sur 2020, année particulière qui aura modifié en profondeur nos comportements, marqué notre société et plus largement la planète.

Malgré les difficultés, je retiens de cette année 2020 la formidable mobilisation de toute une ville, son énergie, son courage, son ingéniosité, je retiens l'investissement de chacun qui a permis à notre ville, malgré les épreuves et la crise sanitaire, de s'entraider et d'aller de l'avant. Je veux remercier tous les Groslaysiens, les élus de l'ancienne comme ceux de l'actuelle mandature et surtout tous les agents municipaux et tous les bénévoles qui se sont investis au coté de la ville, au coté du Centre Communal d'Action Sociale pour permettre à tous, y compris à ceux qui étaient seuls et isolés, de faire face aux difficultés causées par la crise sanitaire.

La crise sanitaire est toujours devant nous et parmi les enjeux de 2021, il nous faudra continuer à apprendre à nous adapter, à changer nos modes de consommation, à faire face à de nouveaux défis qui se présenteront à nous, à apprendre à vivre avec cette crise.

Alors que j'écris ces lignes notre commune, avec l'aide des villes de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée, participe à l'implantation de centres de vaccination contre la COVID 19 ce qui nous permettra, j'en suis sûr, de sortir de cette crise.

Le rôle des élus municipaux qui m'entourent, plus motivés que jamais, le rôle de nos agents municipaux de la ville de Groslay, de notre communauté d'Agglomération, sera au cours des mois qui viennent de continuer à travailler en partenariat avec la Région Ile-de-France, avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour gérer cette crise sanitaire au plus près des besoins de la population.

Mon rôle sera également de poursuivre l'administration quotidienne de la ville, mais ce sera aussi l'occasion de poursuivre notre programme de 127 points et les projets pour lesquels nous avons été élus par vous, pour lesquels vous nous avez fait confiance.

Ces projets, je vous le rappelle s'articulent en trois grands thèmes :

I) Une ville où l'on vit bien tout d'abord :

- Nous avons démarré une série de travaux que nous allons poursuivre pour redynamiser notre marché et nous contactons des commerçants qui viendront proposer une offre attractive dès leur réalisation finale.

- La crise du COVID a fait naître l'envie d'avoir son petit potager ou son petit coin de jardin : nous étendons les jardins familiaux au plus grand nombre (habitants en appartements) en reconquérant les friches qui sont gelées depuis des décennies en attente de certains projets et nous avons déjà une vingtaine de candidats qui seront gérés par le service développement durable pour la première tranche située au bout de la rue Gambetta

- Nous développons rue des Ouches un jardin pédagogique pour les enfants et une pépinière municipale pour semer, bouturer des plantes et des arbres et arbustes destinés aux espaces verts. Ce jardin accueille déjà plusieurs ruches. Cette pépinière nous permettra une autonomie en matière de gestion des espaces verts. Ainsi nous préserverons les zones encore vertes et nous les arborerons chaque fois que c'est possible, nous végétaliserons aussi les zones construites.

- Nous souhaitons inscrire nos écoliers au premier concours national des potagers.

- Nous allons installer des médecins dans une maison médicale : nous sommes en train de signer avec un aménageur pour une maison médicale qui verra le jour fin 2021 près de la gare.

- Une école bien gérée et des activités pour les jeunes : nous avons une nouvelle directrice à l'accueil de loisirs et à l'Espace Action Jeunesse. Pour les jeunes de l'école communale et au-delà, des activités nouvelles seront proposées à caractère scientifique et technique. Notre Fablab est d'ailleurs en cours de réalisation.



- Les travaux de réhabilitation de la salle Roger Donnet démarreront également au plus tard cet été.

II) Une ville sûre ensuite

- Vous l'avez constaté, nos policiers sont beaucoup plus présents dans nos rues et nous avons opéré une montée en puissance de ce service par une série de mesures : un changement de direction de ce service, un ilotage de l'ensemble du territoire par nos ASVP et nos policiers, nos agents de police sont désormais armés, nous avons une équipe de nuit et nous allons encore la renforcer pour atteindre nos objectifs d'ici quelques semaines.

III) Une ville bien gérée enfin

- Nous avons mis fin à des prestations extérieures très coûteuses avec des entreprises choisies par l'ancienne municipalité et désormais les travaux sont fait en interne chaque fois que c'est possible.

- Nous avons mis fin à de coûteux contrats en matière de téléphonie et nous ferons de même pour tout ce qui est numérique dès 2021.

- Nous allons progressivement mettre fin à plusieurs locations pour regrouper nos services et certaines associations au sein de nos propres locaux et ainsi faire de substantielles économies.

- Nous avons réalisé des diagnostics énergétiques pour nos bâtiments et nous réaliserons des travaux d'isolation.

- Nous souhaitons sortir d'un syndicat intercommunal pour un lieu situé à Montmagny et qui nous a coûté pendant plus de 35 ans près de 400 000€ sans réalisation pour notre population.

Ces actions doivent nous permettre de nous préparer à affronter au mieux aux défis à venir dans l'intérêt des générations futures.

J'espère aussi qu'en 2021 nous pourrions retrouver pleinement l'usage de nos salles associatives, que nous pourrions nous retrouver dans les quelques restaurants Groslaysiens.

Voilà un rapide tour d'horizon pour tous nos projets pour cette année 2021 et même au-delà et je sais pouvoir compter sur l'investissement, l'engagement de toute mon équipe municipale et de tous les agents municipaux pour travailler cette année au service des Groslaysiens et pour poursuivre ces projets que je viens de vous exposer et je sais aussi pouvoir compter sur l'énergie et l'engagement de tous les Groslaysiens pour cette ville, je suis confiant aussi dans votre envie de participer à notre projet de ville sûre et vertueuse où il fait bon vivre, dynamique et résolument tournée vers l'avenir. L'avenir d'une ville réside dans l'amour de ses habitants, dans leur énergie, dans leur envie de vivre ensemble, c'est pourquoi Groslay ne peut avoir qu'un bel avenir qui commence dès 2021.

L'ensemble de l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous, à vos proches, à vos familles, une très belle année 2021.

Patrick Cancouët

# PATROUILLE DE NUIT

La ville de Groslay a désormais sa Police Municipale de soirée. C'était une promesse il y a 6 mois, c'est maintenant une réalité.



Ce projet, que l'ancienne mandature prétendait impossible, vient de voir le jour en ce début d'année. En effet, chaque nuit et 7j/7, les Groslaysiens peuvent constater la présence d'une patrouille de Police Municipale sur l'ensemble de la ville et particulièrement sur les zones sensibles.

Dix policiers municipaux et 4 ASVP, forment désormais une nouvelle équipe de terrain, menée par un nouveau chef de service très impliqué.

Au delà même de la promesse électorale, vous pourrez également joindre un policier municipal sur le téléphone d'astreinte au 06 43 50 82 28 qui saura vous répondre, vous prendre en charge et en cas de nécessité établir directement le lien avec la Police Nationale.

## DES RÉSULTATS PROBANTS :

- Trois interpellations ont été réalisées par l'équipe de nuit ; deux pour détention de produits stupéfiants, une pour conduite d'un véhicule sans assurance par un individu bien connu de la justice et un véhicule mis en fuite au niveau de la gare.
- Plusieurs évictions et verbalisations de groupes squattant des véhicules sur des parkings malgré le couvre-feu ont été réalisées.
- Des verbalisations pour absence de masque ou d'attestation ont également eu lieu.



# ABANDON D'ORDURES OU D'ENCOMBRANTS : UNE AMENDE JUSQU'À 500 € PRONONCÉE PAR LE MAIRE

Non-élagage des arbres ou des haies, dépôt sauvage de matériel ou d'objets bloquant la voie publique, occupation à titre privatif du domaine public, occupation illégale du domaine public par un commerçant...  
Le maire peut infliger une amende allant jusqu'à 500 €.

C'est ce que précise la loi du 27 décembre 2019 pour l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique qui a modifié le code général des collectivités territoriales.

En cas de manquement à un arrêté présentant un risque pour la sécurité des personnes et ayant un caractère répétitif ou continu, le maire notifie d'abord à la personne les faits qui lui sont reprochés, les mesures à prendre ainsi que les sanctions encourues.

L'intéressé peut alors présenter des observations, écrites ou orales, sous 15 jours. À l'expiration de ce délai, si le contrevenant n'a pas pris les mesures nécessaires, il est mis en demeure de s'exécuter dans un nouveau délai qui ne peut être inférieur à 15 jours.

Au bout de ce second délai, si la personne n'a toujours pas pris les mesures exigées, le maire peut prononcer une amende administrative de 500 €, dont le montant bénéficie à la commune.

## > Une première interpellation prononcée par le Maire

Le 16/11/2020 au soir, Monsieur le Maire s'est rendu à proximité de la résidence de la rue de Montmorency pour y constater un chantier illégal de réparation de voitures sur le domaine public. Dans les immondices alentours il y a trouvé l'adresse du responsable et résident de la rue de Montmorency, qui sur cet emplacement s'adonnait à la réparation de plusieurs véhicules. Le résident a été interpellé par la police, contraint de retirer les immondices laissées au sol, puis à fait l'objet d'une amende.



Lorsque vous jetez ou déversez un déchet dans la rue, vous encourez une amende forfaitaire de 68 € si vous la réglez immédiatement ou au cours des 45 jours qui suivent la verbalisation. Elle atteint 180 € au-delà de ce délai. Si vous ne la réglez pas ou si vous la contestez, le juge du tribunal de police peut décider de la majorer. Le montant maximal étant de 450 €. Et, si vous avez utilisé un véhicule pour transporter les déchets, une amende de 1 500 € maximum, ainsi que la confiscation du véhicule peut être prononcée par le juge.

# STATIONNEMENT ZONE ORANGE

Depuis janvier, des zones de stationnements prioritaires pour les Groslaysiens, appelées "Zones Orange" sont mises en place dans toute la ville.

Les Groslaysiens peuvent y stationner deux de leurs véhicules pour une durée maximale de 24h en apposant le macaron orange en évidence sur la plage avant du véhicule. Pour les non-Groslaysiens, l'accès aux zones orange est autorisé pour une durée maximale d'1h30 avec le disque Européen. Pour l'ensemble des deux zones le stationnement est réglementé de 9h à 12h et de 14h à 19h, du lundi au vendredi, sauf samedi, dimanches, jours fériés et mois d'août.

Ces macarons sont réservés exclusivement aux habitants de la commune de Groslay (**deux par foyer**) et aux commerçants.

Afin de bénéficier de cette priorité d'accès dans toutes les zones orange de la ville, les Groslaysiens sont invités à **attendre que la Police Municipale dépose un formulaire de demande de macarons "Zone orange" dans leur boîte à lettres**, avant de se rendre à l'accueil de la Police Municipale avec les documents demandés pour y effectuer les démarches nécessaires et pour éviter l'engorgement et l'attente.

Les pièces justificatives à présenter sont :

- Carte d'identité ou permis de conduire.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois, tel que facture d'électricité, gaz, eau, téléphone.
- Dernière taxe d'habitation ou taxe foncière et bail si locataire.
- Carte grise du véhicule, à la même adresse que le justificatif de domicile, assurance en cours de validité

Tous ces documents doivent être au même nom, prénom et adresse que le résident. Si la carte grise du véhicule n'est pas au même nom du résident, fournir, en plus des documents :

- S'il s'agit d'un véhicule de société ou de fonction (léger uniquement), une attestation de l'employeur certifiant la mise à disposition dudit véhicule.

• S'il s'agit d'un véhicule de location (léger uniquement), fournir une copie du contrat de location ou leasing.

En cas de changement de véhicule, il faut déposer une nouvelle demande avec le formulaire, les pièces justificatives et restituer l'ancienne carte de stationnement.

La démarche est à effectuer à l'accueil de la Police Municipale aux horaires d'accueil du public :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h à 17h  
Mercredi de 9h à 13h  
Fermeture Samedi et Dimanche

• Nous contacter :  
Tél. : 01 34 28 68 41

> Courriel : [police.municipale@mairie-groslay.fr](mailto:police.municipale@mairie-groslay.fr)

Renouvellement du macaron zone orange :

Quand le macaron arrivera à expiration, le résident devra le renouveler en faisant la même démarche que pour une première demande.

Stationnement abusif :

Il est rappelé que le stationnement dit "abusif de plus de 7 jours" est prévu et réprimé par l'article R417-12 du code de la route, et peut entraîner l'immobilisation et la mise en fourrière du véhicule.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des dossiers de cartes de stationnement zone orange. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier à la Mairie

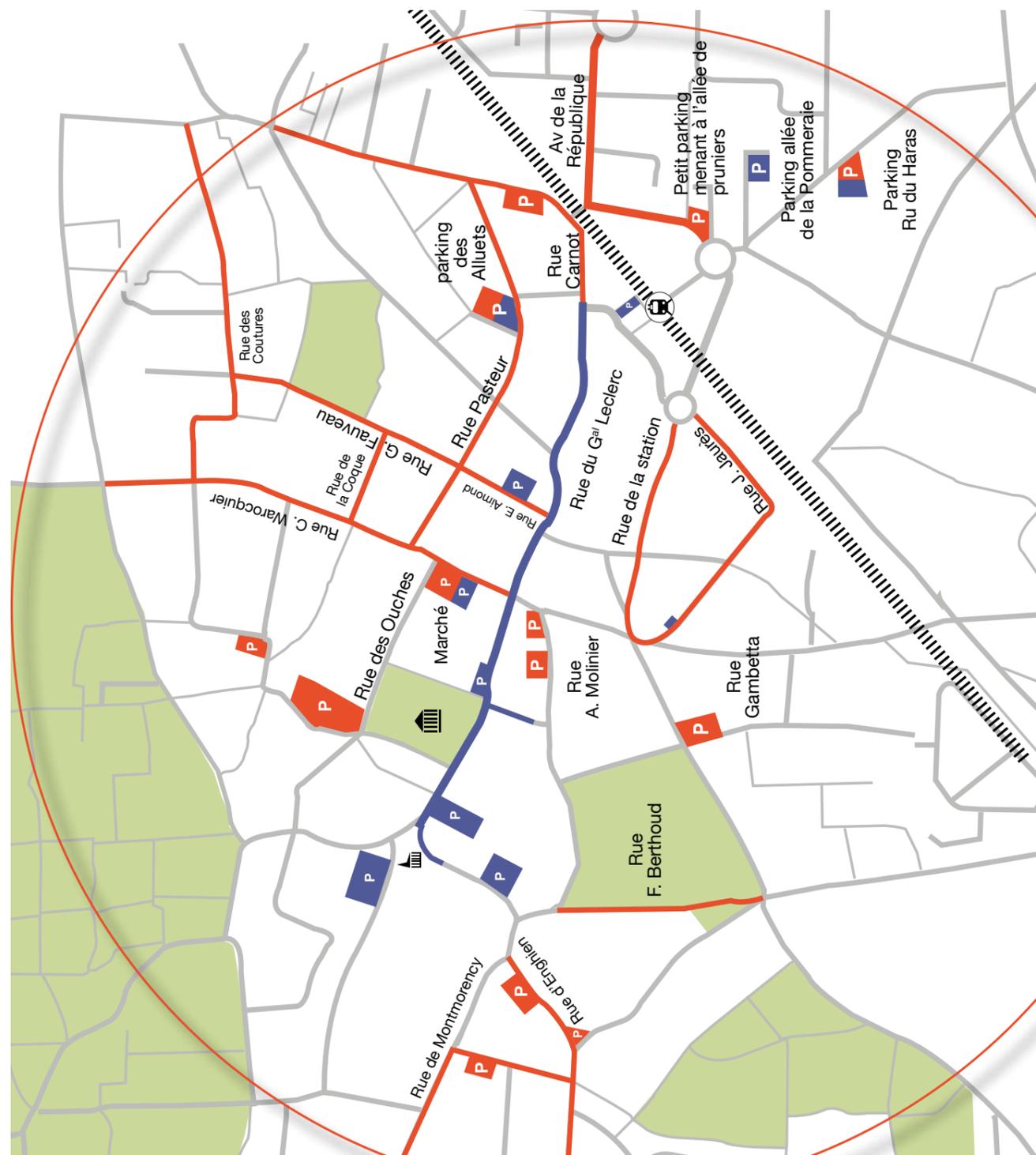
## > NOUVEAU PLAN DE STATIONNEMENT ZONES BLEUES & ORANGE :

### > Zones Bleues :

- Rue du Général Leclerc, à partir du n° 3 inclus (des deux côtés de la chaussée) jusqu'au n° 130 inclus (61 places).
- Rue de Montmorency, du côté pair à hauteur du n° 2 inclus (2 places).
- Rue Lambert Tétart, du côté paire au n° 2 inclus (3 places).
- Parking de la Libération, dans sa totalité. (22 places).
- Parking Philippe Hodicq, au n° 25-27 rue du G. Leclerc, (9 places).
- Parking au n°11 rue de Montmorency (11 places).
- Parking Paul du Boys, rue Paul du Boys (21 places).
- Parking de la rue Emile Almond (face à la Poste, 18 places).
- Parking du Haras, ch. des Rouillons. (1/2, soit 14 places).
- Place Charles de Gaulle, en totalité (13 places).
- Parking du Marché, rue C. Warocquier (1/3, soit 18 places).
- Rue Jean Jaurès, face au n°14 (1 place).
- Parking des Alluets, à l'angle de la rue Pasteur et de la rue du Dr Goldstein (1/2, soit 17 places).
- Parking de l'Allée de la Pommerate (22 places).

### > Zones Orange :

- Rue Carnot ainsi que le parking en bataille situé face au n° 8, (25 places).
- Parking de la "Ferme de la Chapelle" au n° 39 rue Albert Molinier, (13 places).
- Parking des Alluets, à l'angle de la rue Pasteur et de la rue du Dr Goldstein (1/2, soit 14 places)
  - Parking Rû du Haras, chemin des Rouillons (1/2, soit 14 places).
  - Parking de l'ancienne "Trousse Vache", rue des Ouches (54 places).
- Parking rue Albert Molinier, face à l'école Alphonse Daudet (30 places).
- Parking rue d'Enghien, attenant à la résidence du Clos de l'Horloger (6 places).
- Parking du Marché, rue C. Warocquier (2/3, soit 34 places).
- Rue Jean Jaurès (30 places).
- Rue Gambetta, à l'intersection de la rue Jules Vincent (11 places).
- Rue Ferdinand Berthoud (26 places).
- Rue Gabriel Fauveau (33 places).
- Rue de la Coque (12 places).
- Rue de Montmagny (6 places).
- Avenue de la République (22 places).
- Rue Pasteur (37 places).
- Rue C. Warocquier (47 places).
- Rue Emile Almond (6 places).
- Rue de la Station (3 places).
- Rue de Montmorency (40 places + 1PMR).
- Rue d'Enghien (40 places + 1PMR).
- Rue R. Duchêne (10 places + 1PMR).
- Rue des Coutures.



# LE MARCHÉ EN BONNE MARCHÉ



Conformément aux promesses de campagne et pour retrouver au plus vite "l'esprit village" cher aux Groslaysiens, des travaux d'aménagement ont été entrepris à l'intérieur des locaux de l'actuel marché. Aux fuites du toit colmatées, ont succédé des travaux de mise aux normes de l'électricité, la création de WC ainsi que le remplacement de l'éclairage intérieur pour redonner à ce lieu ce qu'il lui manquait de gaieté et de convivialité. Trois nouvelles portes vitrées garantiront l'isolation des entrées et sorties du bâtiment. La réfection des peintures sera, quant à elle, décalée au mois de mars pour des questions

d'humidité. Aux abords des locaux, le parking sera progressivement réhabilité, notamment à l'emplacement des racines des arbres qui ont, années après années, fini par déformer le sol. Cet emplacement laissera place à un pavage plus facile d'entretien.

Tous les commerçants qui le souhaitent, peuvent désormais contacter M<sup>me</sup> Serré (06 17 39 00 39) ou M. Cito (06 72 83 77 33) pour de plus amples informations sur les conditions d'inscription.

La première année est offerte !

**LA CASA DEL CAFFÈ**

VENTE DE CAFÉS EN GRAINS, MOULUS ET CAPSULES COMPATIBLES

ÉPICERIE FINE, CAFETIÈRES, TASSES ET ACCESSOIRES.

7, rue de Montmorency (près de l'Église) 95410 Groslay  
Tél. 06 95 04 56 30 - Mail : lacasadelcaffe@outlook.fr - La Casa Del Caffè

**1 CAFÉ OFFERT** POUR LES POINTS

LUNDI AU VENDREDI : 9h30 - 12h / 14h - 19h30  
SAMEDI SANS INTERRUPTION : 9h30 - 18h - FERMÉ LE DIMANCHE

**L'Atelier d'Emma**  
Coiffure

- 01 39 64 78 55 -

41 RUE DES CARRIÈRES - 95410 GROSLAY

**HORAIRES :**  
Mardi au Vendredi de 9h30 à 19h  
Samedi de 9h30 à 18h - NOCTURNE le jeudi jusqu'à 20h

# ANATOMIE D'UNE SALLE DÉFAITE

Réhabilitée dans l'urgence par l'ancienne majorité avant les élections municipales, la salle des fêtes, inaccessible depuis maintenant un an, comporte des malfaçons qui pèseront doublement sur la facture.

Pandémie oblige, l'ouverture de la nouvelle salle des fêtes de la ville, inaugurée in extremis pour les vœux de l'ancien Maire, n'a heureusement pas eu lieu. Un bien triste spectacle aurait accueilli les Groslaysiens qui n'y auraient constaté qu'une suite de travaux inachevés, d'agencements peu cohérents et de dégâts considérables

qui pèseront lourdement sur la facture ; un parquet neuf éventré par l'humidité, des infiltrations d'eau détériorant le mur de la coursive, une coursive dont l'accès à la régie a été condamné, une régie dont le matériel n'a pas été livré... Des négociations sont en cours avec les différents acteurs pour trouver une issue favorable à ce projet tant attendu.



Travail bâclé



WC inaccessibles durant le spectacle



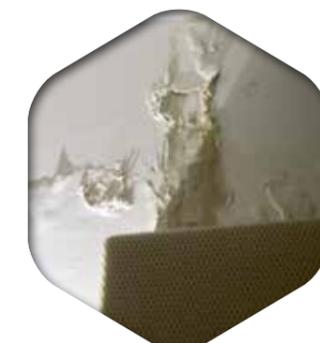
Parquet neuf gorgé d'humidité, bombé sur 10m<sup>2</sup>, à remplacer intégralement



Régie son & image non terminée. Matériel non livré.



Plafond blanc réfléchissant incompatible avec un éclairage de spectacle



Infiltration d'eau par l'extérieur occasionnant la détérioration des peintures



Condamnation de la coursive interdisant toute allée et venue entre la régie et la scène

> EN CHIFFRES :

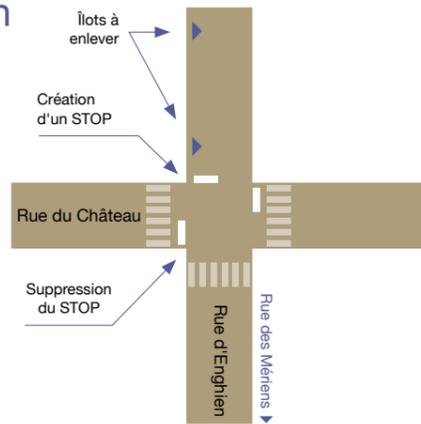
**1 643 086 €**  
Coût global

**650 000 €**  
Subventions



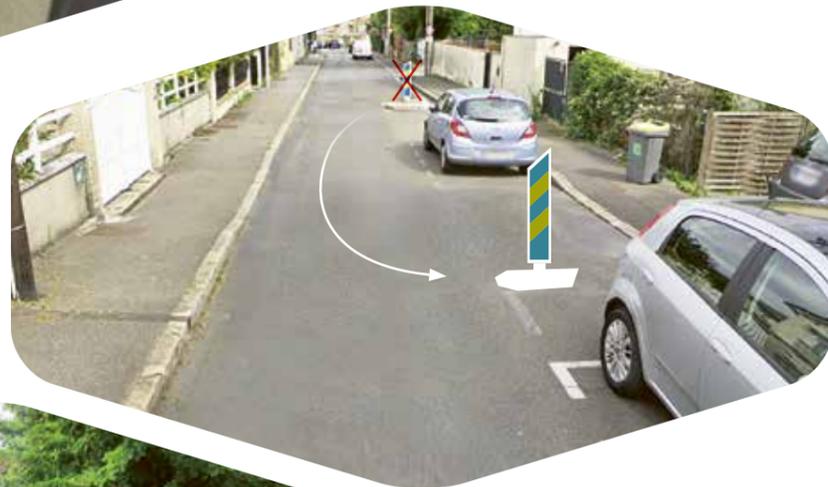
### Intersection rue d'Enghien & rue du Château :

- Création d'un STOP, rue d'Enghien en sens descendant (CAPV)
  - Suppression d'un STOP rue du Château (CAPV)
- Reprise des marquages au sol sur l'ensemble de la rue (CAPV)
  - Suppression de 2 îlots, soit 3 places de stationnement (CAPV)
  - Limitation en zone 30 sur toute la longueur de la rue (Ville).



### Rue de Montmorency, intersection allée des Framboisiers :

Prolongation de l'îlot au n° 66 suite à la demande des copropriétaires de l'allée des Framboisiers (CAPV).



### Intersection rue d'Enghien & rue C. Epée :

Déplacement d'un îlot, au niveau du n° 19 pour le placer au n° 21 et ce afin de laisser une marge de manoeuvre suffisante pour le passage des bus (CAPV).



### Intersection rue de Montmorency & R. Duchêne :

Face au n° 34, traçage d'une ligne jaune jusqu'à la rue R Duchêne (CAPV). Repositionnement des jardinières, face au portail (Ville).

### > Dépôt sauvage au Champ-à-Loup :

Suite à une plainte déposée en préfecture par la Ville, l'entreprise responsable du dépôt sauvage de gravats et de produits toxiques de chantier dans le secteur du Champ-à-Loup, n'a pas encore déblayé ce terrain boisé situé sur l'emprise du projet de prolongement routier de l'avenue du Paris. La Mairie, déterminée, ne manquera pas d'informer les groslysiens sur l'évolution de cette déplorable situation.



### > Renouvellement des robinets à l'école Marie Laurencin



### > Opération "Nids de poule" :

Une opération "Nids de poule" s'est déroulée en novembre sur une grande partie de la ville et notamment : rue Chéron, rue Thiers devant les ateliers, 16 rue J. Bricquet, rue C. Warocquier à l'angle de la rue des Ouches et du G. Leclerc, rue des Ouches devant le verger jusqu'à la fin de la rue au stop, au pied du stop dans le domaine de Grosly, 1 rue Jules Ferry, champ de l'asile, allée de la pivoine...



### > Parking de l'église St martin :

Installation en interne d'un portique limitant l'accès aux véhicules de moins de 1,9 m.



### > Pose d'un regard rue des carrières :

La réalisation par les services techniques d'un regard, situé rue des carrières, a permis d'économiser à la ville plus de 2000 €.



# DU SEL À DISPOSITION DES GROSLAYSIENS

Un mélange sable/sel de déneigement est mis à disposition des groslaysiens dans 7 bacs stratégiquement répartis sur la ville. En ne prélevant que ce qui leur est nécessaire les Groslaysiens s'assureront mutuellement une sécurité quotidienne sur les trottoirs.

## > Emplacement des bacs à sel :

- A l'angle des rues Chéron et J. Jaurès,
- Dans le Domaine rue du Château,
- Place Schemmerhofen,
- Chemin du Savat,
- Rue des Coutures (MLC),
- Rue des Blots,
- Parking Philippe Hodicq.

**Rappel :** un arrêté municipal oblige les riverains à déneiger le trottoir le long de leur habitation et à la saler, après le début de la chute de neige et au plus tard dès la fin de cette chute et sur une largeur d'au moins 1,5 m. La neige déblayée des trottoirs ne doit pas être mise sur la route, sinon le passage du chasse-neige la repoussera sur le trottoir.

Tout problème peut être signalé aux services techniques au 01 34 28 68 61.

> Téléchargez l'arrêté sur le site internet de la ville : <http://www.mairie-groslay.fr/3207-droits-devoirs-des-groslaysiens.htm>



## > En hiver, la Ville de Groslay assure le déneigement :

- des rues, routes et trottoirs publics,
- des abords des écoles et des 6 cours de récréation,
- des accès et abords des équipements communaux,
- des parkings communaux,

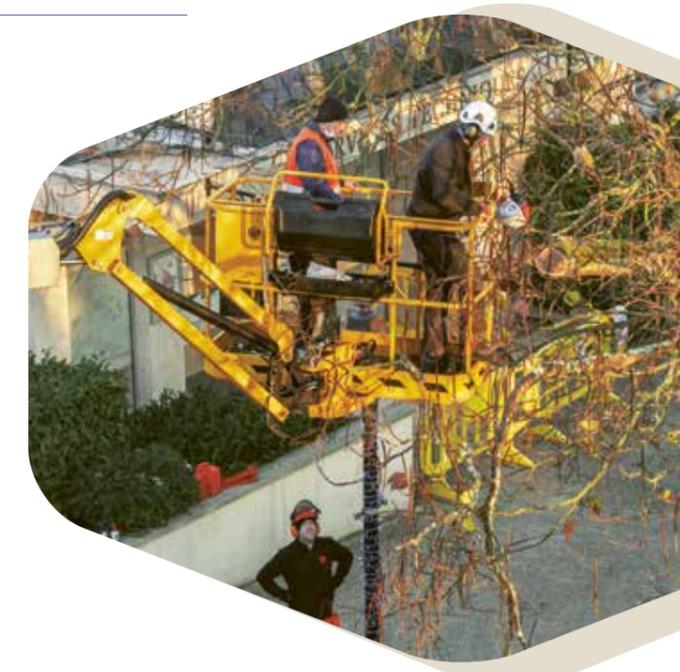
Ce déneigement est effectué progressivement sur l'ensemble de la ville en commençant par les grands axes. En cas de verglas, le sel est utilisé de manière raisonnée et en fonction de la température.

# - C'EST +

Dorénavant la ville fera de moins en moins appel à des prestataires extérieurs et utilisera ses ressources internes pour réaliser des économies sur des interventions jugées trop onéreuses.

## > Elagage des espaces verts : Economies prévisionnelles : 30 000 €

- Dépenses 2017 : Elagage, Entretien : 35 917 €
- Dépenses 2018 : Débroussaillage, clôtures, stade, elagage : 66 046 €
- Dépenses 2019 : Elagage, tonte : 26 365 €
- Dépenses 2020 : Elagage, Entretien ; ville, chemins, rond-point : 42 686 €
- Dépenses prévisionnelles 2021 : Le coût lié à l'embauche d'un responsable espaces verts et l'acquisition de tronçonneuses participeront à une économie bien supérieure à l'externalisation des travaux, notamment en terme de volume annuel.



## > Décoration de Noël : 32 580 € d'économies pour la ville

Grâce à l'achat de cette nacelle, 32 580€ d'économies ont été réalisées sur l'illuminations de Noël.

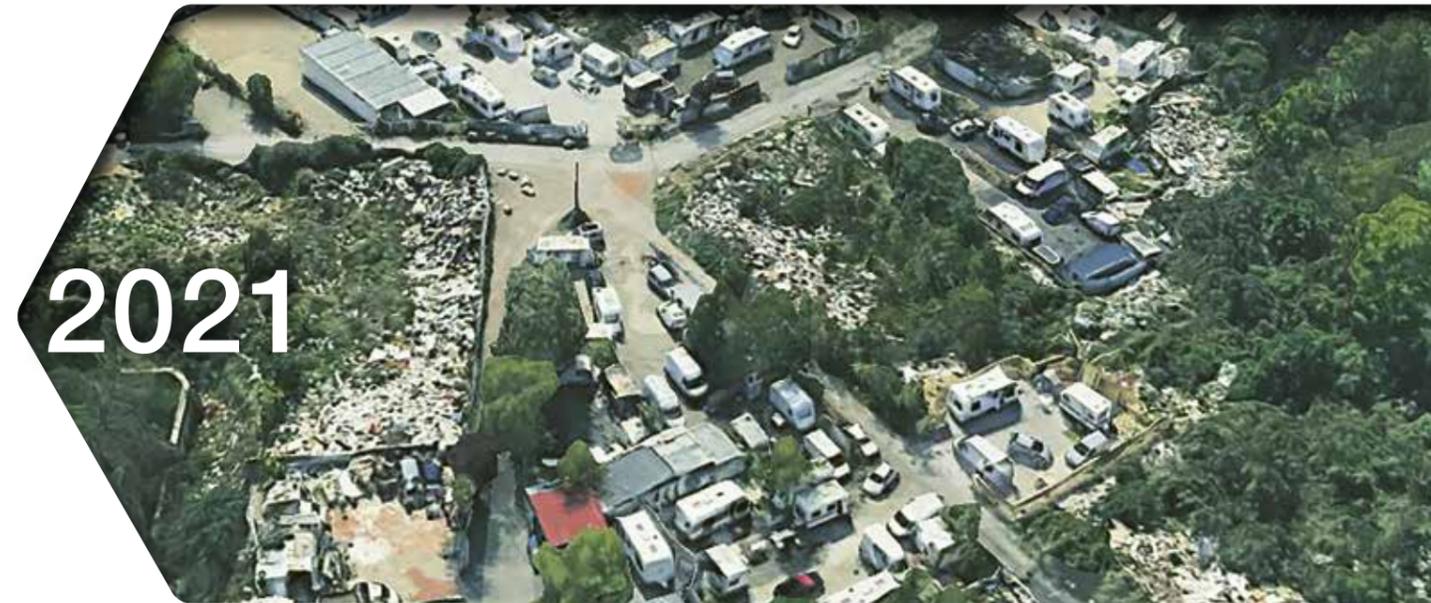
- Dépenses 2019 : Pose réalisée par une entreprise extérieure : 35 580 €  
Location nacelle & chariot elevateur : 2 000 €  
Décoration des arbres du parvis de la Mairie : 500 €
- Dépenses 2020 : Pose réalisée en interne  
Nacelle : 0 €  
Achat de décoration de Noël : 5 700 €

Une nacelle a gracieusement été mise à la disposition des services techniques par le biais d'un convention signée entre le Centre Belle Alliance et la ville pour une durée de trois ans. A terme, cette nacelle indispensable aux travaux d'élagage, de réparation ou de décoration, pourrait être rachetée par la commune pour la somme de 15 000 €.





2000



2021

# LA BUTTE PINSON EN QUESTION

Normalement, une fois les élections terminées, les passions de la campagne se taisent laissant la place à une période de tranquillité relative qui permet la mise œuvre des actions nécessaires à la réalisation du programme choisi par les électeurs.

Tel n'a pas été le cas cette année ; un des sujets qui paraît passionner le plus les oppositions est le Syndicat d'Etudes et d'Aménagement de la Butte Pinson.

Puisqu'une large majorité des groslysiens ignorent tout de la Butte et du Syndicat, il est judicieux d'expliquer de quoi il s'agit et les raisons de notre décision de le quitter.

La Butte Pinson est un espace de 120 hectares en majorité sur la commune de Montmagny et totalement en dehors de Groslay. Il est occupé par une fortification datant du XIX<sup>e</sup> siècle, la Redoute, et, au cours du XX<sup>e</sup> siècle a vu l'installation d'activités agricoles (vigne et maraîchage) et de jardins familiaux.

Le Redoute a été rachetée en 1973 par le Syndicat, formé à l'époque par les villes de Pierrefitte et Montmagny pour éviter qu'un projet d'autoroute puisse détruire la fortification.

Les villes de Groslay et de Villeteuse l'ont rejoint dans les années suivantes. Nous n'avons pas pu retrouver les raisons qui ont poussé ces deux villes à rejoindre le Syndicat.

Les espaces qui entourent la butte appartiennent au conseil régional et sont "gérés" par l'Agence des Espaces Verts.

L'objectif du Syndicat est de restaurer la Redoute pour faire de ce site un espace vert aménagé ouvert au public.

Les villes membres du Syndicat versent une cotisation annuelle de 1,34 € par habitant.

Toutefois, les résultats sont sans appel. Au bout de trois décennies, après que les gens du voyage se sont appropriés les espaces verts de la butte, le site s'est fortement dégradé et transformé en une décharge à ciel ouvert.

Ni le Syndicat ni le Conseil Régional n'ont été en mesure d'empêcher l'installation sauvage de caravanes avec toute la suite de dégradations que cela comporte.

Le résultat est sous les yeux de tout le monde, la Redoute est aujourd'hui assiégée par un habitat illégal, insalubre et nuisible.

Ceci est la conséquence du fait que la Région (propriétaire des lieux) et l'Agence des Espaces Verts ne sont pas en mesure d'assurer la sécurité ni d'assainir les lieux et, de ce fait, la capacité d'action du Syndicat est purement virtuelle.

Le Syndicat a lancé un projet de dépollution de la Butte sur 4 ans qui sera partiellement subventionné par le DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). Toutefois, puisque le montant qui sera alloué est environs la moitié du montant attendu, le Syndicat a été contraint d'augmenter de 15% le montant des cotisations des communes.

Et d'ailleurs il suffit de regarder le résultat de l'effort financier consenti par les contribuables pendant les 15 années, supérieur à 1 200 000 € : absolument rien !

Tout comme la contribution de la ville depuis 35 ans qui s'élève à près de 400000 € pour un résultat nul et sans plus de valeur pour la quasi totalité des Groslysiens.

Pour cette raison, fidèles à notre engagement d'éliminer les dépenses inutiles, nous avons décidé de demander le retrait de Groslay du Syndicat de la Butte Pinson qui, rappelons-le, se trouve sur la commune de Montmagny.

Quoi qu'il arrive, si un jour la Région et les autres pouvoirs publics font ce qui est nécessaire pour restituer ce site aux citoyens, les Groslysiens pourront en bénéficier comme tous les autres, tout comme chaque Français peut bénéficier des infrastructures de notre pays à l'instar des infrastructures de Paris notre capitale.

## Notre décision politique de quitter le Syndicat répond à deux objectifs majeurs :

- Libérer la ville de Groslay qui est aujourd'hui prise en otage par un Syndicat qui n'apporte aucune plus-value aux Groslysiens et qui se limite à nous imposer de payer la quote-part des coûts d'un projet qui est complètement en dehors de Groslay

- Affirmer avec force que tant que la Région et l'Agence des Espaces Verts n'auront pas complété leur projet de bonification des terrains qui entourent la butte (projet qui en réalité reste pour le moment encore sur le papier) il est totalement utopiste de penser de pouvoir restaurer la redoute et d'en faire un lieu de loisir pour les habitants.

Même si les lieux étaient restaurés, ils resteraient tout de même quasiment inaccessibles.

Lundi dernier nous avons fait une visite de la Redoute en compagnie du Maire de Montmagny et de Pierrefitte. Nous avons été obligés de laisser nos voitures en bas de la butte et nous sommes montés à pieds tout en étant très mal accueillis par les occupants des lieux. La gardienne de la Redoute et son époux nous ont confirmé leurs difficultés avec leurs voisins très particuliers et aussi d'être souvent victimes d'actions de représailles et de menaces.

Nous sommes certains que notre sortie du Syndicat serait un signal fort pour la Région et l'AEV dans le but de leur faire comprendre qu'il est totalement inutile d'investir sur la Butte Pinson tant que les lieux continueront à être la proie de squatteurs nuisibles et agressifs.

Pour terminer, il est intéressant de noter que les listes d'opposition ont envoyé une lettre aux maires de Montmagny, Pierrefitte et Villeteuse pour les inciter à voter contre notre demande de retrait.

Elle nous interpelle car suggère que les signataires parlent au nom de la majorité des Groslysiens et incite les maires des villes avoisinantes à voter contre une décision du conseil municipal de Groslay.

Même si dans la séance du 28 janvier, notre demande de retrait a été rejetée par les autres communes, nous continuerons à faire le nécessaire pour libérer Groslay de cette obligation financière sans aucun bénéfice pour les Groslysiens.

**Au cours de la réunion du 28 janvier, nous avons appris que la contribution de la ville au Syndicat, serait augmentée de 15% pour pallier aux baisses des dotations de l'Etat.**



Programme 2020/2026  
7.

SENIORS

## DES COLIS DE NOËL POUR NOS SENIORS

Cette année, une distribution de colis de Noël, destinés à nos aînés de 70 ans et plus, a remplacé le traditionnel repas des seniors annulé pour cause de pandémie.

Plus de 500 colis ont été mis à la disposition des inscrits, d'autres ont été distribués en personne par le Maire et ses élus. Souhaitons qu'en cette période particulièrement morose pour tous les Groslaysiens, cette initiative ait pu amener un peu de joie et de réconfort chez nos seniors.

Programme 2020/2026  
3.7

CULTURE

## UNE GRAINOTHÈQUE À LA MÉDIATHÈQUE

- Une Grainothèque sera prochainement mise en place pour et avec le concours des Groslaysiens, sur le principe du troc local afin de développer la biodiversité et favoriser les circuits courts. Toutes les graines seront bonnes à partager (légumes, fruits, fleurs...) mais les variétés anciennes, rustiques et locales seront à privilégier.
- L'opération "Click & Collect", qui a permis aux Groslaysiens d'emprunter des ouvrages durant la période de confinement, sera maintenue en complément des horaires d'ouverture habituels.
- Un accès privilégié à la salle silencieuse sera réservé aux étudiants sur inscription uniquement.
- Les jeux vidéo peuvent désormais être empruntés avec le forfait multimédia.



Programme 2020/2026  
7.

CÉRÉMONIE

## HOMMAGES RENDUS

Mercredi 11 novembre, conformément aux règles sanitaires imposées par le gouvernement, seuls le Maire et quelques élus se sont rendus sur les deux monuments aux morts de la ville afin de rendre hommage aux victimes de la Première Guerre Mondiale.



Programme 2020/2026  
9.11

GRANDIR À GROSLAY

## CÔTÉ COURS & CÔTÉ JARDIN

Afin de féliciter les enfants et leur enseignante pour leur implication en faveur du développement durable, le Maire et ses adjoints ont exaucé le vœux de l'école des Glaisières en mettant à leur disposition trois espaces cultivables.



Au cours des deux dernières années, la Mairie a cherché à impliquer les enfants dans des actions pour l'environnement. Cela a commencé avec le tri des déchets à la cantine et a été poursuivi dès la rentrée 2019 par M<sup>me</sup> Labastie avec la mise en place des élections d'écodélégués au sein de la primaire.

En 2019, l'école s'est également inscrite au programme "éco-école" sur la thématique des déchets (déchets, biodiversité, eau, énergie ...). Grâce à leur implication, l'école a obtenu le label "éco-école" pour l'année

2019/2020 et s'est réinscrite en 2020 pour travailler sur la thématique de la biodiversité.

Pour 2021, leur projet de "potager à l'école" a été accueilli très favorablement par la nouvelle équipe et en gage de soutien, le Maire leur a offert des pousses de laurier sauce, d'avocatier et de figuiers.

Trois espaces cultivables leur ont également été attribués ainsi qu'une ruche dont l'implantation sera particulièrement étudiée afin qu'elle pollinise les jardins en toute sécurité.



Des enfants éco-responsables :



Nous avons fait un clean up le vendredi 18 septembre dans la ville et nous avons constaté que les gens jetaient leurs déchets sans comprendre l'impact que cela pouvait avoir sur notre planète. C'est pour cela que nous avons décidé de faire un article pour faire comprendre aux personnes que

notre planète est en danger. Vous le trouverez en intégralité sur notre blog à l'adresse suivante : <https://ecolelesglaisieres.toutemonecole.fr>.

**" Nous achetons trop et fabriquons des déchets, il faut changer notre comportement "**



# QUEL ABRI POUR LES ANIMAUX DU JARDIN ?

L'omniprésence de l'Homme n'est pas toujours la plus rassurante pour nos voisins à poils et à plumes. À nous de trouver les moyens de préserver leur existence indispensable à nos jardins et au bon fonctionnement de l'écosystème local.

## > Les oiseaux :

### Quel abri et pour qui ?

Les nichoirs permettent aux oiseaux de se protéger des prédateurs et des intempéries. Ils pourront également y élever leurs petits en toute sécurité.

Pour les rouges-gorges, rouges-queues et les merles, on favorisera un nichoir avec une grande fenêtre rectangulaire en guise d'ouverture.

Les mésanges et les moineaux trouveront leurs comptes avec un nichoir percé d'un trou de petit diamètre de 28 à 34 mm (les mésanges préféreront toujours un espace réduit, et les moineaux le passage plus conséquent).

Quant aux hirondelles, nous pouvons leur installer des nichoirs en bois-béton, qui seront évidemment posés en hauteur, contre un mur protégé de préférence.

Pour ceux qui vivent en appartement, il existe des nichoirs à fixer au mur de son balcon, ou directement sur pied.

### Comment réaliser mon nichoir ?

Si vous désirez créer vous-même votre nichoir, de nombreux tutoriels sont à votre disposition sur le net.

Quelques règles à respecter cependant : pas de bois traité, utilisez du pin ou peuplier, ne pas prendre des épaisseurs de bois insuffisantes (l'idéal est une épaisseur de 18 mm) pour garantir une bonne isolation thermique, prévoir un toit étanche et un système d'ouverture pour nettoyer votre nichoir à l'automne.

**Le plus :** Déposez des bouloches de poils de vos chiens et chats à l'extérieur, pour aider les oiseaux à confectionner leurs nids. Privilégiez des plantes de type lierre, des buissons, et autres haies pour offrir abri et protection aux petits oiseaux.

### Nourrir les oiseaux

En hiver les sources d'alimentation se réduisent, il est donc utile d'apporter un complément de nourriture aux oiseaux afin de les aider à passer l'hiver. Pour cela, l'association LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) a établi des recommandations.

#### Pour les aider au quotidien :

Pensez à mettre la nourriture à différents endroits, cela facilite l'accès à plus d'espèces et peut les écarter du danger (chats et autres prédateurs).

Tout au long de l'année je mets à disposition de l'eau propre tous les jours, dans un récipient peu profond de type coupelle, pour éviter les accidents. Durant l'hiver on renouvelle plus fréquemment l'eau pour éviter la formation de gel.

Les graines de tournesol, ou graines spéciales pour Les oiseaux du ciel (à retrouver en animaleries et jardineries principalement) sont les plus adaptées.

#### Les fausses bonnes idées :

- Le pain peut provoquer, chez eux, des intoxications alimentaires parfois mortelles ou développer des malformations osseuses au niveau des ailes, les empêchant de voler.
- Les filets des boules de graisse peuvent blesser gravement les oiseaux ou les emprisonner.

### RECETTE POUR FAIRE DES BOULES DE GRAISSE

#### Ingrédients :

- 1 cuillère à café de cacahuètes, de cerneaux de noix, de raisins secs, de graines de tournesol et de flocons d'avoines.
- 10 cuillères à café de graisse végétale sans sel, type margarine.

Réduire les graines et fruits secs dans un mortier, puis verser tous les ingrédients dans un récipient et bien mélanger pour former une grosse boule ou plusieurs petites. Laisser figer au frigo. Avant de les placer au frigo, on peut insérer une corde dans la boule qui nous permettra de la suspendre ensuite. Sinon, on la dépose dans la mangeoire.



## > Les chauves-souris :

Actives à la saison estivale principalement, les chauves-souris sont un prédateur naturel de nombreux insectes y compris certains considérés comme nuisibles comme les moustiques ! De plus, le guano (ses déjections) offre un formidable engrais pour votre jardin.

#### Des espèces en danger

Elles redoutent l'utilisation des pesticides et la destruction de leurs habitats notamment lors de la destruction ou la rénovation de bâtiments. Plus d'une vingtaine d'espèces sont présentes à côté de chez nous. De plus, de par leur fragilité, elles sont protégées par la loi depuis 1976.

Les chauves-souris hibernent en hiver, il est donc primordial de ne pas les perturber pendant cette période.

En effet, la quantité d'énergie demandée pour sortir de cet état de repos profond d'une façon brutale peut entraîner la mort.

#### Les abris

Selon les espèces à proximité, des abris avec des fentes plus ou moins larges sont à prévoir. Plusieurs tutoriels sont disponibles sur le net afin d'en réaliser un.

Certaines conditions sont à respecter : exposé l'abri en hauteur (environ 3 mètres du sol), orientation Sud ou Ouest car les chauves-souris ont besoin de chaleur. Elles sont très sensibles aux produits utilisés de type peinture et lasure, à proscrire donc. Pour le choix des matériaux, les mêmes critères que pour les oiseaux sont à respecter.

## > Les écureuils :

Pour toute personne qui réside à proximité des zones boisées, il est possible de mettre de la nourriture (noisettes, noix, alimentation adaptée) à leur disposition dans une mangeoire adaptée en hauteur, éloignée de

celle des oiseaux, pour les aider avant et pendant la période de reproduction. Si vous habitez dans une zone plus urbaine, il n'est pas conseillé de le faire car ils prendront plus de risques pour y parvenir.

## Les dates clés :

de Septembre à Septembre :  
*Nettoyage des abris*

d'Octobre à Février :  
*Installation des abris pour les oiseaux*

de Novembre à Mars :  
*Nourrissage des oiseaux*

de Mars à Août :  
*Ne pas déranger les nichoirs*

Fin Mars :  
*Installation des abris pour chauves-souris*

# LA VIE EN VERT

Grâce à l'acquisition d'une broyeuse, la ville produira du bois raméal fragmenté pour tous les Groslaysiens

> 26/10/2020 : sur demande des habitants de logements situés rue du Général Leclerc, face à la Mairie, les services techniques de la ville ont procédé à l'élagage d'arbres qui obstruaient leur vue. La nouvelle broyeuse a permis de réaliser du bois raméal fragmenté appelé "Mulch" qui servira d'engrais et de paillage pour les Groslaysiens et les parcs communaux.

> 30/10/2020 : Une toute première livraison a été effectuée à l'entrée du parking situé derrière la bulle de tennis. D'autres livraisons ont également eu lieu les jours suivants ; Chemin du Clos à Darche, rue Pasteur, rue des Thioux, rue C. Warocquier, rue des Poiriers et à deux reprises au lac Marchais. Les Groslaysiens intéressés par la livraison de "Mulch" sont invités à faire leur demande auprès des services techniques.

> 12/11/2020 : Plusieurs tronçonneuses, récemment acquises par la ville, équipent dorénavant le personnel des espaces verts afin de se substituer aux nombreux prestataires extérieurs jugés trop onéreux. Ainsi, une rangée de thuyas, située en bordure du terrain de boule Roger Raison au Glaisières, a dû être coupée et broyée suite à une contamination du sol par un champignon microscopique. Cette solution a été préférée à l'utilisation de traitements polluants, souvent inefficaces et coûteux. Une étude du sol sera effectuée afin de déterminer quelle essence de végétaux succèdera à ces conifères, un délai d'un an ou deux sera toutefois nécessaire à la disparition définitive du parasite.

## > Collecte des sapins de Noël :

Que sont devenus vos charmants compagnons à épines de Noël ? Notre service espaces verts s'est vu confier une mission toute particulière en ce mois de janvier 2021 : la collecte et la valorisation des sapins. Mi-janvier nous étions déjà à près de 400 sapins collectés. A quoi vont-ils servir ? Les sapins, de par leur acidité et la présence de tanin sont un excellent paillis pour retarder la pousse des mauvaises herbes. Ils sont donc broyés par le service espace vert et stockés pour être utilisés contre les mauvaises herbes dans les espaces verts de la commune.



# UN JARDIN PÉDAGOGIQUE RUE DES OUCHES

La commune a acquis en 2019 un terrain situé rue des Ouches. Le projet initial était d'y construire de nouveaux bâtiments qui n'auraient pas permis de valoriser notre belle biodiversité. La préservation de cette dernière ainsi que la reconnexion à la nature font partie de nos engagements et éveillent les consciences progressivement, à ce sens, nous souhaitons valoriser ce terrain et ce dès cette année 2021. Nous avons déjà commencé en y installant un espace de stockage pour la valorisation de nos déchets verts. Vous suivrez très prochainement la construction d'une serre municipale ainsi que d'une mare autrefois présente sur le site.



# PROCHAIN CLEAN-UP LE 21 FÉVRIER

La mairie a organisé en octobre 2020 son premier clean up. Cette deuxième édition pour rendre votre ville plus belle et votre planète plus saine se déroulera le dimanche 21 février 2021. Rendez-vous devant la mairie à 14h. Equipez-vous de vos gants, de sacs poubelle, et autres ustensiles de collecte pour ramasser les déchets rencontrés à travers cette promenade utile à tous ! Petits et grands, nous vous attendons nombreux pour un moment convivial, bonne humeur garantie ! > En savoir + : [developpement\\_durable@mairie-groslay.fr](mailto:developpement_durable@mairie-groslay.fr)



RAPPORT S.E.D.I.F :  
**QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE À GROSLAY**

- Température de l'eau (< 25) : 11,4°
- Ph (> 6,5 < 9) : 7,7
- Caractéristiques organoleptiques :
  - Couleur : 0
  - Odeur : 0
  - Saveur : 0
- Turbidité néphélométrique (< 2) : < 0,28 NFU.
- Aluminium (< 200) : < 10 ug/l.
- Ammonium en NH4 (< 0,10) : < 0,05 mg/l
- Paramètres microbiologiques :
  - Bact. aér. revivifiables à 22° - 68h : 0 n/ml
  - Bact. aér. revivifiables à 36° - 44h : 1 n/ml
  - Bactéries coliformes : 0 n/100ml
  - Bact. et spores sulfito-rédu./ml : 0 n/100ml
  - Entérocoques : 0 n/100ml
  - Escherichia coli : 0 n/100ml.

> AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.



COLLECTES DES DÉCHETS

PAVILLONS	A sortir le dimanche soir (du 15/03 au 29/11)	A sortir le 1 <sup>er</sup> lundi matin du mois avant 16h
	A sortir le mercredi soir	A sortir le 3 <sup>e</sup> mardi soir du mois
COLLECTIFS	A sortir le dimanche soir et le jeudi soir	A sortir le mercredi soir
	A sortir le 1 <sup>er</sup> lundi du mois avant 16h	A sortir le 3 <sup>e</sup> mardi soir du mois

**PRODUITS TOXIQUES ET POLLUANTS :**  
Collecte une fois par trimestre  
**Place du Marché.**  
de 9h à 13h : 20/02/2021 et 03/04/2021  
(huile de vidange, batteries, néons, produits phytosanitaires, solvants, pots de peinture).  
Réservé aux particuliers : sur présentation d'une pièce d'identité et d'une attestation de domicile.

**MÉDICAMENTS :**  
Rapportez-les chez votre pharmacien.

**PILES :**  
Dépôt dans les grandes surfaces ou les magasins spécialisés dans la vente d'appareils ménagers, photographes, etc.



DEUX DÉCHÈTERIES SONT À VOTRE DISPOSITION :

- **A Sarcelles**  
en possession d'une carte d'accès à commander auprès du Syndicat Emeraude.
- **Au Plessis Bouchard**  
12, rue Marcel Dassault  
en possession d'un justificatif de domicile



NE PAS METTRE AUX ENCOMBRANTS :

- les gravats qui doivent être amenés en déchetterie,
- les déchets verts (herbe tondue, branchages ...) font l'objet d'une collecte spécifique ou doivent être déposés en déchetterie,
- les pneus usagés doivent être repris gratuitement par votre garagiste,
- les bouteilles de gaz doivent être reprises gratuitement par le vendeur ou remise à un point de collecte,
- les véhicules à moteur (carcasse de voiture) doivent être confiés à un professionnel agréé pour traiter les véhicules hors d'usage,
- les pots de peinture et autres déchets dangereux sont à apporter soit en déchetterie, soit lors de la collecte du camion Démétox,
- les palettes de bois,
- les textiles sont à apporter dans les bornes dédiées.

**SYNDICAT EMERAUDE :**  
Parc d'activités des Colonnes, 12 rue Marcel Dassault 95130 Le Plessis-Bouchard

**Contact :**  
Tél. : 01 34 11 92 92  
Courriel : [contact@syndicat-emeraude.com](mailto:contact@syndicat-emeraude.com)  
[www.syndicat-emeraude.com](http://www.syndicat-emeraude.com)

PARUS'S :

UNE ROSE EN DÉCEMBRE

L'association Parus's remercie les adhérentes et adhérents qui ont fait preuve d'une grande solidarité durant cette longue période de souffrance et vous offre une rose ayant fleuri en décembre qui nous emmènera vers le printemps et l'été où nous redécouvrirons les merveilles de la nature.

Nous souhaitons que l'année 2021 soit pour toutes et tous plus sereine et Joyeuse en attendant le plaisir de se retrouver pour de nouveaux projets.

> En savoir + : Tél. : 06 33 15 60 23.



FIGHT BUDO SPORT :

UN ART MARTIAL, UN ART DE VIVRE

Le FBS est un sport, un art martial, un art de vivre qui développe des qualités physiques, la confiance en soi et le respect. Il propose des cours tout public, 2 fois par semaine, composée d'exercices de renforcement musculaire, de cardio au rythme plus soutenu, pour finir par du stretching.



Les cours sont dispensés par 3 professeurs titulaires du DIF (Diplôme d'Instructeur Fédéral) et du CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) qui vous accueilleront sur les tatamis pour vous faire partager leur passion !

Cours au DOJO complexe Jack Pichery à Groslay :

- Karaté Baby (4/6 ans), 1h ou 2h ou 3h (nouveau créneau le mardi) Mardi de 17h à 18h et/ou mercredi de 18h à 19h et/ou samedi de 14h à 15h.
- Karaté Enfants (7/12 ans), 2h les mardis et jeudis de 18h15 à 19h15.
- Karaté Adultes - 1h30 - mercredi : 19h - 20h30.
- Préparation physique/renforcement musculaire pour adultes (à partir de 15 ans), 1h15 ou 2h30 les mardis et/ou jeudis de 19h15 à 20h30. (le mardi : boxe + cardio-training).

> En savoir + : Courriel : [fightbudospport@hotmail.fr](mailto:fightbudospport@hotmail.fr)  
Tél. : 06 62 27 14 27

CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE GROSLAYSIEN :

Bonne année 2021

En 2020 nous avons pu profiter de la période du déconfinement et la journée du patrimoine nous a permis de réaliser la visite commentée de l'église Saint-Martin ainsi qu'une exposition de photographies anciennes, ceci grâce aux membres du bureau.

Nous espérons que la situation sanitaire s'améliorera et nous permettra de réaliser des projets concernant le patrimoine commun et l'histoire de la commune qui n'ont pu avoir lieu en 2020.

Mais c'est grâce aux Groslaysiens et à leur aide que nous réussissons ensemble ces projets ; c'est pourquoi les documents (photos, gravures, affiches) et les objets (outils, vêtements d'autrefois) seront les bienvenus et seront rendus à leurs propriétaires comme d'habitude.



Toute notre équipe vous remercie d'avance et vous donne rendez-vous prochainement.

> En savoir + :  
Courriel: [njpfresnaye@free.fr](mailto:njpfresnaye@free.fr)  
Le Président : Jean-Pierre Fresnaye.



# LE CENTRE BELLE ALLIANCE

Autrefois centre de post-cure pour les malades présentant des affections pulmonaires, Belle Alliance est aujourd'hui un établissement médico social public autonome qui accueille des personnes en situation de handicap.

Depuis 1960, la volonté du Centre Belle Alliance est de permettre aux personnes reconnues travailleurs handicapés de s'insérer durablement dans la société et dans le monde de l'emploi en tenant compte des souhaits, du profil et des aptitudes de chacun.

C'est un centre agréé par le Ministère des Solidarités et de la Santé et financé par l'Assurance Maladie.

Le centre est composé de deux entités, ESRP (Établissements et Services de Réadaptation Professionnelle) et SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés).

La 1<sup>ère</sup> entité est dédiée à l'inclusion sociale et professionnelle des stagiaires avec plusieurs dispositifs de formations :

Préqualifiants :

- Dispositif d'éducation professionnelle
- Préorientation
- Français langue étrangère
- Remise à niveau

Qualifiants :

- Employé(e) administratif et d'accueil
- Secrétaire assistant(e)
- Technicien(ne) d'assistance informatique
- Conducteur(trice) de transport en commun

La 2<sup>e</sup> entité, le SAMSAH permet un accompagnement à domicile pour des usagers avec un handicap psychique et ce afin de les aider dans les aspects sociaux et de soins le plus souvent.

Le SAMSAH a un double financement Conseil Départemental et Assurance Maladie.

Pour ce faire et pour les deux entités, une équipe pluri-disciplinaire assure le suivi et un accompagnement individualisé, pédagogique, social, psychologique et médical.

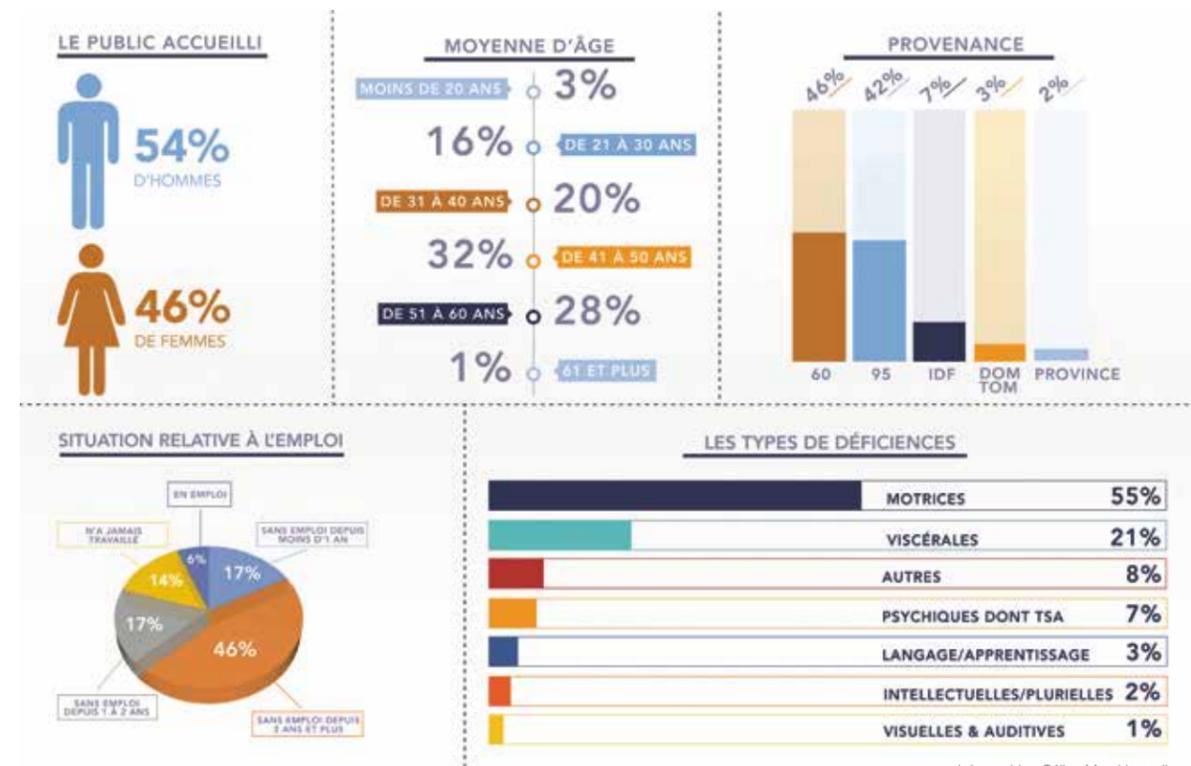
Aujourd'hui, le centre est agréé pour recevoir 192 usagers, 60 pour le SAMSAH et 132 pour l'ESRP avec 44 places dédiées à un internat.

## Quel est son mode de fonctionnement ?

Établissement public social et médico-social autonome, le Centre Belle Alliance est administré par un Conseil d'Administration dont le Président est Patrick Cancouët, Maire de Groslay.

Il est dirigé par un Directeur nommé par le Ministre chargé de la Santé. Le directeur présente au Conseil d'Administration les projets stratégiques qui engagent l'avenir de l'établissement et sur lesquels il est amené à se prononcer. Le centre est ancré sur un territoire, Groslay et plus largement le Val d'Oise et la Région Ile-de-France. Il répond donc aux plans et schémas départementaux et régionaux. Des projets sont donc en cours d'étude pour répondre aux besoins de la population (autisme...)

### > CHIFFRES CLÉS :



## Un peu d'histoire :

Son histoire débute en 1849, date de la construction de la première maison bourgeoise édifée sur l'actuel terrain du centre. Cette maison, nommée "Bon Accueil" était communément appelée "le petit château". Deux maires ont successivement habité cette demeure.

En 1875, une seconde maison fût construite : Belle Alliance. Les familles Gustave Rodier (les tissus), Meunier (les chocolats) et Lesieur (les huiles) y élirent successivement domicile.

Après la première guerre mondiale, en 1921, les deux propriétés, repérées par l'œuvre des maisons de convalescences franco-américaines, furent vendues au département de la Seine qui les reconvertit en établissements de soins pour malades tuberculeux.

"Bon Accueil" servit de préventorium pour les enfants et "Belle Alliance" fût transformée en sanatorium pour adultes.

Le centre est donc géré jusqu'en 1937 par l'Office Public d'Hygiène Sociale, organisme créé à l'intérieur du département de la Seine pour lutter contre les maladies transmissibles dont la tuberculose.

"Bon Accueil" fût détruit lors de la seconde guerre mondiale.

Dans les années 1960, Belle Alliance est rattaché au Sanatorium G. Guinon à Taverny (95) et devient officiellement un centre de post-cure. En effet, les convalescents restent longtemps au centre. A leur sortie, il leur est difficile, voire impossible, de reprendre leur ancien métier. Il est proposé aux patients qui le souhaitent de participer à des ateliers de réentraînement au travail qui préfigurent les activités actuelles de l'établissement.

En 1974, le sanatorium de Taverny est érigé en Etablissement Public (Hôpital de la Tuyolle) et le centre Belle Alliance (annexe de l'hôpital) fonctionne alors comme un centre de post-cure avec rééducation fonctionnelle et réadaptation professionnelle.

Entre avril et juin 1990, différentes délibérations du Conseil Municipal de Taverny et du Conseil d'Administration du Centre Médical de la Tuyolle conduisent à la transformation du Centre Belle Alliance en Etablissement Public Social Autonome à caractère communal de Taverny. Il dispose d'un budget propre financé par l'Assurance Maladie et géré par un directeur nommé par le Ministre de la Santé.

De 1991 à 2006 le Centre Belle Alliance évolue d'un établissement de formation professionnelle à un établissement de réadaptation professionnelle à caractère médico-social

En 2003, Belle Alliance est rattaché géographiquement à la ville de Groslay et le Maire de Groslay devient le président du Conseil d'Administration en remplacement du maire de Taverny.

En 2009, est créé le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) "Horizon-95".

— Nous adressons aux mariés tous nos vœux de bonheur pour leur union —

- Anne-Julie Estanis et Sepe Eboumbou  
célébré le 4 septembre
- Fatma Kacher et Jérémy Losch  
célébré le 5 septembre
- Mélanie Belœuvre et Maxence Knœpfl  
célébré le 3 octobre
- Lina Chen et Shi Songhua  
célébré le 21 octobre
- Duc Tho Khong et Thai Giang Truong  
célébré le 21 novembre
- Sylvia Simoes Morgado et Jacques Benesty  
célébré le 5 décembre
- Iryna Dihtiarova et Alexandre Deslypper  
célébré le 19 décembre

— Nous adressons aux heureux parents toutes nos félicitations —  
et aux bébés tous nos vœux de bienvenue

- Romane Andry  
née le 17 août
- Louise Yalop  
née le 2 septembre
- Hiba Hussain  
née le 4 septembre
- Inès Hajla Tampwo  
née le 25 septembre
- Liya Bikanimine  
née le 12 octobre
- Elijah-Eden Charles  
né le 12 octobre

— Nous adressons aux familles nos plus sincères condoléances à —

- Denise Millot  
décédée le 4 octobre, à 95 ans
- Louis Barbelanne  
décédé le 20 octobre, à 87 ans
- Claude Sage  
décédé le 31 août, à 69 ans

#### BIENVENUE AUX NOUVEAUX COMMERÇES & SERVICES :



Swana Leitner

#### PRATICIENNE EN HYPNOSE SAJECE

- Site Internet : <https://www.swanaleitner-hypnosesejace.fr>
- Adresse : 1a, rue Jules Vincent à Groslay
- Cel : 06 50 27 28 82
- Horaires : du mercredi au samedi, de 13h à 19h

Amélie Petra

#### ATELIER LONAÏS

Fleuriste scénographe tout type  
d'événements.

En drive de 16h à 19h, livraison  
tous les jours de 10h à 15h30

- Adresse : 5/7, rue du Général Leclerc
- Cel : 06 65 43 45 70
- Facebook : <https://www.facebook.com/AtelierLonais>



Chers Tous,

Après 28 ans d'exercice officinal à la Pharmacie de la Gare, j'arrive à une étape de ma vie où je souhaite, maintenant, me consacrer en priorité à ma famille. Ce n'est pas sans regrets que je quitte Groslay. J'ai eu beaucoup de satisfaction à y exercer, d'une part, grâce aux Groslaysiens qui ont à cœur d'entretenir le côté "village" si propice aux échanges et aux amitiés, et d'autre part, grâce à mon équipe qui s'est toujours montrée solidaire et dévouée aussi bien envers moi, qu'envers la clientèle. Cependant je pars l'esprit tranquille car je passe le flambeau à un jeune pharmacien, Jérémy Samama, qui souhaitait s'établir à Groslay. En effet, il connaît notre ville pour s'y être marié et y avoir habité jusqu'à l'année dernière. Son expérience et son dynamisme, avec une équipe officinale qui reste inchangée, permettront, j'en suis persuadée, d'assurer le meilleur service aux Groslaysiens. Cette fin d'année exceptionnellement chargée avec notre implication dans le dépistage Covid, ne m'a pas permis de dire "au revoir" à tous, de vive voix, comme j'aurais aimé pouvoir le faire. Aussi je souhaite par ce message adresser à tous mes remerciements et mes meilleurs vœux pour 2021 !

Valérie Lewis

#### AGIR ENSEMBLE POUR GROSLAY :

Notre liste vous souhaite à tous, ainsi qu'à vos proches et à vos familles, une très belle année 2021.

Depuis notre élection nous mettons en œuvre notre programme notamment en matière de sécurité avec une police de nuit et déjà le nombre de délits à fortement chuté à Groslay. Nous déploierons bientôt un dispositif qui visera à favoriser les habitants de la commune en matière de stationnement particulièrement autour de la gare qui est prise d'assaut par des voyageurs en provenance de villes proches et dont les populations sont très supérieures à la notre mais qui ne disposent pas de ligne SNCF. Nous avons engagé une série d'actions contre des marchands de sommeil, nous avons lancé des procédures judiciaires contre des casses illégales, mais aussi contre des squatteurs et des pollueurs notamment dans des secteurs proches de la RD301 ou ex N1. En matière de gestion nous avons entamé une lutte contre les gaspillages et des contrats ont été résiliés et nous avons trouvé de nouveaux fournisseurs moins chers en matière de téléphonie, d'internet, etc... Nous travaillons maintenant en régie chaque fois que c'est possible ce qui nous permet de réaliser d'importantes économies et nous rénovons nos bâtiments, nos écoles, notre marché. Nous tentons aussi de sortir de syndicats qui n'ont rien produit depuis 35 ans comme le syndicat de la butte Pinson, squatté et pollué dans toute sa périphérie. Nous œuvrons aussi pour recouvrer les impayés. Toutes ces actions ont pour but de retrouver une situation qui nous permettra de tenir nos engagements durant ce mandat sans augmenter les impôts et de maintenir une qualité de services mais aussi de pallier à moins de recettes et d'anticiper des baisses de dotations de l'état qui vont poindre suite à la crise de la COVID-19.

Face à notre détermination à mieux vous servir, la gauche et la liste Boutier n'ont de cesse de critiquer notre action (ou remettre en cause) sans prendre la peine de comprendre, simplement pour continuer à exister.

#### UNIS POUR GROSLAY :

Démocratie et humanisme malmenés à Groslay !  
Bonne année plus sereine pour tous !

Répression, amateurisme politique : à quoi ressemble notre ville d'ordinaire si paisible ? Face au manque de respect et à la posture despotique du maire, la minorité s'est unie lors du Conseil municipal et nous nous sommes dressés contre : Le règlement du conseil municipal : Le nouveau règlement n'indique que trois commissions : Finances. Urbanisme travaux, développement durable. Affaires scolaires et petite enfance.

L'autoritarisme : une décision d'un mode de prêt des salles aux associations.

L'isolement de notre ville : la décision unilatérale du retrait du syndicat intercommunal de la Butte Pinson privant les Groslaysiens d'un projet social et environnemental.

Le règlement de la restauration scolaire refusant désormais le droit à l'alimentation d'enfants, dont les parents ne seraient pas à jour de leur paiement. Aucune commission pour le valider.

#### GROSLAY TERRE D'AVENIR :

Construisons une commune accueillante.

Nous vous souhaitons une bonne année 2021, plus clémente que celle que nous venons de terminer.

2020 a été difficile : confinement, couvre-feu et gestes barrière ont bouleversé nos conditions de travail, la vie scolaire de nos enfants, nos activités artistiques et sportives, le quotidien des personnes isolées. Ce contexte si particulier nous a appris combien les autres étaient importants pour notre propre vie : source de risque de contamination mais aussi source d'entraide.

Depuis les élections, la nouvelle majorité municipale met en œuvre une politique qui voit exclusivement l'autre comme un risque dont il faut se protéger. Mise en place d'un système de macarons pour empêcher l'occupation des places de stationnement du secteur de la gare par des personnes extérieures à la ville. Déclarations répétées contre le projet de relogement des habitants du Champ à loup. Adoption de règlements intérieurs pour la restauration scolaire et pour l'accueil de loisir qui prévoient l'exclusion des enfants dont les parents ne règlent pas leurs factures. Décision de quitter le Syndicat intercommunal d'étude et d'aménagement de la Butte Pinson qui rassemble les communes de Montmagny, Pierrefitte, Villetaneuse et Groslay, au motif que les Groslaysiens n'ont pas à payer pour un aménagement situé hors de notre commune.

Toutes ces positions et décisions sont prises sans étude préalable. On ne sait pas combien représente le solde des impayés de la restauration scolaire et de l'accueil de loisir après les actions de recouvrement. L'ampleur du stationnement des personnes extérieures à la ville à proximité de la gare n'a jamais été évaluée.

Nous continuerons à nous opposer à la politique de repli sur soi prônée par la majorité municipale. Si vous partagez notre conviction que les autres sont d'abord une source d'enrichissement, rejoignez notre association : [groslyterredavenir95@gmail.com](mailto:groslyterredavenir95@gmail.com)

Indignons-nous devant : La gestion opaque des besoins sociaux : depuis 6 mois, le conseil d'administration du C.C.A.S., qui décide de l'attribution des aides institutionnelles, ne s'est pas tenu, laissant le Maire seul décisionnaire.

La restructuration des services de la ville et du service jeunesse : aucune commission sur la politique jeunesse. Dévalorisation du personnel.

La gestion de projets d'aménagements : Aucune commission Travaux et Urbanisme depuis le début du mandat. Pourtant en CM nous avons dû délibérer sur un investissement de 900.000 € d'argent public.

Le maire doit être le garant de l'exercice légal des instances démocratiques de notre ville pour tous.

(Propos supprimés jugés diffamatoires)

ont devenus le quotidien de Groslay contre lequel nous devons nous dresser !

Rejoignez-nous, Nous sommes à votre écoute et nous veillerons à faire entendre vos voix, dans les espaces démocratiques prévus par la loi, car c'est un engagement que tout élu doit porter. ([unispourgrosly.cm@gmail.com](mailto:unispourgrosly.cm@gmail.com))



# FÊTE DE LA SCIENCE

en octobre



# FÊTE DE LA NATURE

en mai



# OPÉRATIONS NETTOYAGE

tous les trimestres

**ENVIE DE VOUS IMPLIQUER DANS LA VIE DE LA COMMUNE ?**

Contactez-nous au : 01 34 28 68 42  
ou sur : [developpement\\_durable@mairie-groslay.fr](mailto:developpement_durable@mairie-groslay.fr)